



Magasin en Redressement judiciaire

Par **angevin**, le **10/11/2016** à **20:41**

Bonsoir, mon entreprise qui possède 135 magasins de prêt à porter féminin grande taille dans tte la France, est en redressement judiciaire depuis peu. un appel d'offre se clôture le 16/11.il y aurait des repreneurs mais pas pour la totalité des magasins ce qui veut dire licenciement pour ceux qui ne seront pas repris.on nous demande de remplir un questionnaire du style : votre age, le nombre de personne vivant au foyer, on doit joindre la photocopie de l'imposition pour voir le nombre de part !!! si on est prêt à aller dans un autre magasin qui restera ouvert ou si on accepterait un reclassement etc.....est-ce bien légal, dois-je y répondre? j'ai 52 ans si mon magasin doit fermer c'est fini pour moi !!!!! merci pour vos réponses.Cordialement.

Par **morobar**, le **11/11/2016** à **08:56**

Bonjour,

Le repreneur ou le mandataire judiciaire est en train de préparer la charrette de licenciement et classe donc le personnel en fonction des critères retenus pour établir l'ordre des licenciements.

Si vous espérez conserver votre poste, ou au moins obtenir une proposition de reclassement, mieux vaut répondre à l'enquête.

Par **angevin**, le **11/11/2016** à **19:01**

Bonsoir, merci bcp pour votre réponse claire et précise,je vais répondre à l'enquête et garder espoir.

Cordialement